GENDARMERIE NATIONALE

GEIPAN

1 2 AOUT 2008

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

 Code Unité
 P.V
 Année
 Nmr Dossier Justice

 02314
 00436
 2008

Procès-verbal de Synthèse

N° pièce N° feuillet
01 1/2

Analyse et références

Objet

Observation d'un Objet Volant Non Identifié

Le jeudi 19 juin 2008 à 17 heures 00 minute

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

1/ SAISINE:

Le 02 mai 2008, à 14h10, , âgé de 16 ans, se présente à notre unité accompagné de sa belle-mère, afin de nous informer de ce qu'il a entendu et vu la veille vers 22h15, à côté de son domicile à LAVERGNE (46).

2/ EXPOSE DES FAITS:

Il s'agit de l'observation par d'un OVNI, le 1er mai 2008 à 22h15, dans un champ situé lieu-dit à LAVERGNE (46500). entend des personnes aux voix « aiguës » et employant des mots qui lui sont « inconnus », avant de voir un « objet non identifié en suspension dans les airs, à cinq mètres du sol ». Il pense être « resté devant cette vision pendant peut être quinze ou vingt minutes ».

3/ ENQUETE:

Suite aux constatations et l'enquête de voisinage menées sur place, un procès-verbal d'investigations est rédigé. Des prises de vues photographiques du lieu désigné par sont effectuées. Nous n'avons constaté aucune trace.

Cf. pièce n° 02

décrit l'objet et les voix qu'il a entendues alors qu'il attendait seul son frère et un ami. Cf. pièce n° 03

, expose les circonstances dans lesquelles son beau-fils a dit avoir vu l'OVNI. Elle ajoute que la déclaration de lui paraît crédible. Cf. pièce n° **04**

proche voisine de la famille déclare avoir vu le 1er mai vers 22h15 « marcher seul en direction du centre ville. Son attitude était pareille à tous les jours. Rien a attiré [son] attention ». Cf. pièce n° **05**

Une surveillance particulière à bord d'un hélicoptère de la Gendarmerie a été effectuée le 04 juin 2008, sur la zone à LAVERGNE. Aucune trace particulière n'a été remarquée dans le champ décrit par . Un procès-verbal d'investigations est rédigé. Cf. pièce n° 06

Mentionnons que nous avons contacté la BGTA à TOULOUSE BLAGNAC (31) et le Centre de Coordination et de Sauvetage à MONT DE MARSAN (40), afin d'être informés des éventuels plans de vols et autres manoeuvres effectuées le 1er mai 2008 vers 22h15 sur la zone de LAVERGNE (46500).

(DESTINATAIRES)	Date de clôture	Vu et transmis par :
[1] - M. le Sous-Préfet à GOURDON	26/06/2008	
[1] - M. le Capitaine, commandant la région aérienne à TOULOUSE	Siamature	Le
[2] - DGGN - Bureau Défense Opérationnelle - Sous-direction des opérations - Bureau Renseignements Situation à PARIS 16°		
[1] - Archives		

Le 25 juin 2008, un gendarme de la BGTA nous informe qu' hormis les aéronefs détectés par radar (dans un espace aérien supérieur à 10.000 mètres), « aucun autre appareil ne ressort sur écran dans les niveaux inférieurs », et qu'« aucune masse ou objet n'est enregistré ou apparaît sur le scope radar ».

Un militaire de la base à MONT DE MARSAN, nous indique qu'aucun vol n'a été effectué le 1er mai 2008.

4/ CLOTURE:

Le phénomène décrit par avons avisé M. n'a pas été signalé à notre unité par d'autre témoin. Nous maire de LAVERGNE, de la situation.

En l'état actuel de l'enquête, nous clôturons la présente procédure et la transmettons directement à Monsieur le Sous-Préfet à GOURDON, ainsi qu'aux services de Gendarmerie concernés.

Dont procès-verbal fait et clos à

le 26/06/2008.

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Procès-verbal d'Investigations

Le vendredi 2 mai 2008 à 17 heures 00 minute

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Le 02 mai 2008 à 14 heures 15, dans le cadre de l'enquête en cours, une patrouille de notre unité se transporte lieu-dit à LAVERGNE (46500), afin de procéder aux constatations.

Sur place, aucune trace de la présence d'OVNI n'est constatée dans le champ que désigne. Nous joignons à la présente pièce les photographies faites sur les lieux.

nous a ensuite indiqué par lui même l'endroit exact, pour confirmer nos premières constatations.

Une enquête de voisinage est également menée dans le bourg de LAVERGNE auprès de M. et Mme Nous poursuivons ensuite nos investigations au lieu-dit auprès de , M. et Mme , M. et Mme

auprès de Ces personnes n'ont rien vu.

Dont procès-verbal fait et clos à , le 05/05/2007.

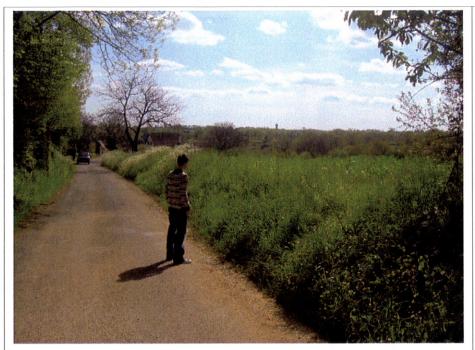


PHOTO N° 01

Vue de l'axe routier qui relie le lieu-dit au centre bourg de LAVERGNE.

se trouvait à l'emplacement où il est photographié lorsqu'il a aperçu le phénomène qu'il décrit.



PHOTO N° 02

Vue rapprochée du champ au-dessus duquel a vu l'OVNI « en suspension dans les airs, à cinq mètres du sol ».

L'herbe n'est pas couchée, et aucune trace ou indice n'est relevé.

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
02314	00436	2008	03	1/2

Nmr dossier justice

Le vendredi 2 mai 2008 à 14 heures 10 minutes

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le 02 mai 2008 à 14 heures 10, nous entendons la personne dénommée ci-dessous, en présence de Mme (belle-mère):

IDENTITÉ

om

Prénom

DÉCLARATION

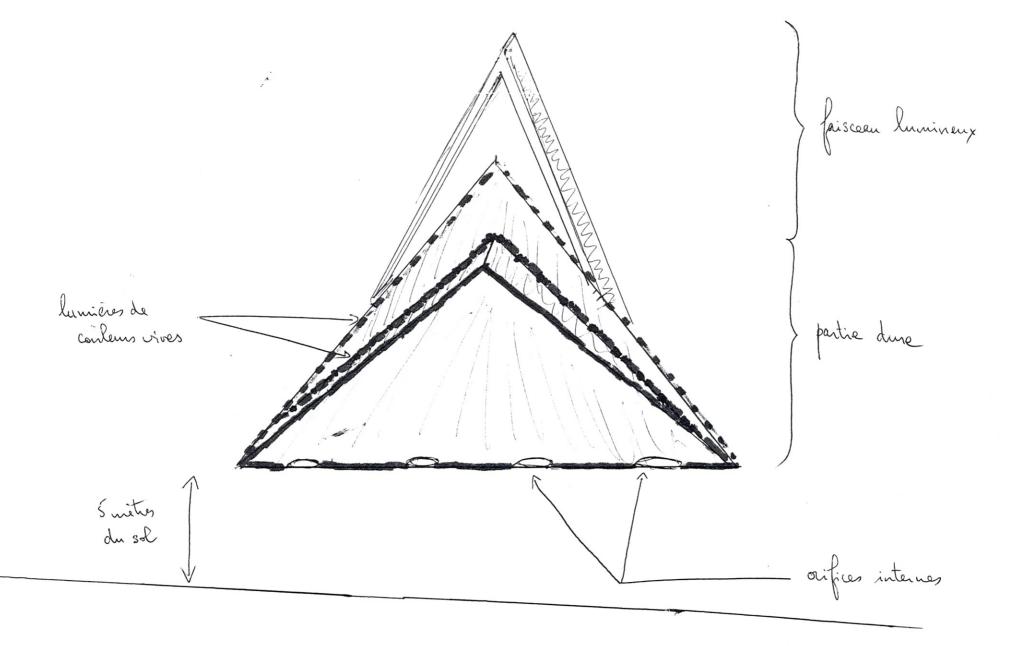
--- Hier soir, jeudi 1er mai 2008, vers 22h15, je me trouvais devant chez un copain, côté de mon domicile. Je venais de prendre le repas chez moi, avec mon père, ma belle-mère et mes deux frères. Je n'ai pas consommé d'alcool au cours de ce repas, ni même avant, ni après. Je n'ai pas consommé d'autre produit non plus, comme des stupéfiants. -------- J'ai alors entendu des gens parler vers le champs en contre bas des maisons. J'ai marché dix mètres environ, et là j'ai-vu un objet non identifié en suspension dans les airs, à cinq mètres du sol. Cet objet devait mesurer environ 20 mètres de long. En forme pyramidale, l'objet avait une hauteur d'un immeuble de deux étages, surmonté d'un très grand faisceau lumineux. Il y avait des lumières de couleurs différentes vives rouges, bleues, vertes et mêmes des couleurs que je n'avais jamais vues et que je ne connais pas. La carcasse était de couleur foncée. Il y avait sous la base deux orifices internes à l'objet. L'objet était à environ 15 mètres de moi. L'objet est resté statique. Il n'y avait pas d'odeur, ni de dégagement de température chaude ou froide. --------- J'entendais toujours les voix, mais je ne voyais personne. J'entendais également des bruits de pas. Les voix étaient aiguës, et les mots employés m'étaient inconnus. Ce n'était pas une langue que je --- Je suis resté devant cette vision pendant peut être quinze ou vingt minutes. -------- J'ai vu un gros flash qui m'a ébloui. J'ai fermé les yeux et lorsque je les ai ré-ouverts il n'y avait plus rien dans le champs. Suite à cela, j'avais tellement mal à la tête que je me la suis tapée contre les murs de l'enceinte de la propriété, en courant. Je suis allé jusqu'au centre du village, devant le bar de chez Colette. Je me suis assis et i'ai attendu mon frère jumeaux, et son copain. --------- J'ai remarqué, une fois assis sous un lampadaire, que la lumière clignotait lorsque j'étais dessous, et qu'elle restait constante lorsque je m'éloignais. Je suis donc allé m'asseoir un peu plus loin devant un poteau. Je me suis de-nouveau tapé la tête contre le poteau parce que j'avais encore mal. Et là, mon frère est arrivé, vers 22h30. Il m'a vu en train de pleurer et m'a demandé ce que j'avais. Je lui ai tout raconté et nous sommes allés devant le champs que je venais de quitter. Nous n'avons rien vu et nous sommes rentrés à la maison. Là, j'ai tout raconté à mes parents. Mon père est sorti avec moi pour que je lui montre l'endroit exact. Dans la nuit nous n'avons rien vu. Ensuite, j'ai dessiné l'objet que j'ai vu. Je vous remets ce dessin. ------

La personne entendue

Le représentant légal

<u>L'OPJ</u>

Mes maux de tête ont cess	é lorsque mon frère est arrivé. J	le n'ai pas encore été examiné par un
médecin. Mais je n'ai plus eu m	al	
QUESTION: Est-ce la premie	ère fois que vous décrivez un tel p	hénomène?
REPONSE: Oui		
QUESTION: Suivez-vous un	traitement médical?	
REPONSE: Non		
QUESTION: Rencontrez-vol	is des problèmes d'ordre scolaire,	familial ou privé?
REPONSE: Non		
QUESTION: Lorsque vous é	tiez devant chez votre ami, voyiez	-vous le faisceau lumineux?
REPONSE: Non. Je ne l'ai vi	u que lorsque je me suis approché	e et que j'étais face à cet objet
QUESTION: Aviez-vous un te	éléphone portable sur vous?	
REPONSE: Non. Sinon j'aura	ais pris une photo	
le 02 ma	ai 2008 à 14 heures 50, lecture fa	aite par moi des renseignements d'étai
civil et de la déclaration ci-dessi	us, j'y persiste et n'ai rien à chang	er, à y ajouter ou à y retrancher
La personne entendue	Le représentant légal	L'Officier de Police Judiciaire



PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
02314	00436	2008	04	1/2

Nmr dossier justice

Le vendredi 2 mai 2008 à 14 heures 55 minutes

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Le 02 mai 2008 à 14 heures 10, nous entendons la personne dénommée ci-dessous

					•
ID	_		_	-	_
11 1	_	N			-

Nom	99429.2	Prénom	Epouse	

DÉCLARATION

Je viens à votre unité en compagnie de	le fils cadet de mon mari, en qualité de
représentant légal. Je reconnais prendre connaissance et son frère jumeaux, très excités, et n'osait rien dire de peur qu'enne qu'il venait de voir dans le contre bas du champs voisimeme demandé s'il n'avait pas fumé. Il a répondu que lieu de cet événement. Ils n'ont rien vu car il faisait nuit.	sont rentrés à la maison. Il s étaient le croit pas. On a insisté et il nous a raconté ce n. Au départ, nous avons rigolé. Nous lui avons e non. Mon mari l'a ensuite accompagné sur les
Dès qu'ils sont rentrés, j'ai dit à de dessiner es s'est mis à pleurer à un moment donné. Il était choqué est ensuite allé se coucher	ce qu'il venait de voir. Il l'a fait. Il était perturbé. Il
est ensuite alle se coucher	ur lui demander si elle avait vu quoique ce soit. Ille n'avait rien vu. Son gendre et sa fille étaient e leur chien avait un comportement bizarre vers qu'il ne fait jamais d'habitude. Il allait sans arrêt t également entendu des bruits bizarres, mais il
Ce matin, je ne savais si il fallait que je vous appel o personnes aient vu ce genre de chose, il fallait que QUESTION: Jérémy a-t-il consommé de l'alcool au co REPONSE: Non. Il n'en consomme qu'un petit peu même la veille.	ou non. Mais je me suis dit qu'au cas où d'autres apporte son témoignageours du repas?
QUESTION: fume-t-il ou a-t-il déjà fumé des	produits stupéfiants?
QUESTION: `` a-t-il l'habitude de raconter (des histoires ou de se croire dans un monde
REPONSE: Non QUESTION: Lorsque detait dehors, vers 22h1	5, que faisiez-vous à votre domicile?
REPONSE: Nous regardions la télé <u>La personne entendue</u>	<u>L'OPJ</u>

QUESTION: Y a-t-il eu une coupure d'électricité, ou l'image était-elle brouillée?
QUESTION: Avez-vous remarqué des blessures ou des marques sur la tête de ?
QUESTION: rencontre-t-il des problèmes particulier?
ensuite
QUESTION: Lorsque vous a raconté cet événement, vous déclarez que vous avez d'abord rit. Quelle a été la réaction de
REPONSE: Il était un peu en colère car il était sûre qu'on en rigolerait. Puis il a insisté pour qu'on le croit et qu'on ne se moque pas de lui
QUESTION: A-t-il eu une déception amoureuse récente ou un quelconque autre problème d'ordre affectif?
REPONSE: Non, il fréquente une petite amie avec qui ça se passe bien

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT **ADMINISTRATIF**

AUDITION DE TEMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02314	00436	2008	

N° pièce	N° feuillet
05	1/1

Le mercredi 14 mai 2008 à 16 heures 45 minutes

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant

Le 14

t LAVERGNE 46500, rapportons les operations suivantes :
mai 2008 à 16 heures 45, nous entendons la personne dénommée ci-dessous, qui déclare:
IDENTITÉ
Nom Divorcée
DÉCLARATION
Je prends connaissance des raisons pour lesquelles ma déclaration est requise, à savoir les fait signalés par mon jeune voisin , au sujet d'OVNI
Le soir des faits, je n'étais pas présente à mon domicile. Je suis rentrée vers 22h15 et sur la route que mène à ma maison, j'ai croisé qui marchait seul en direction du centre ville. Son attitude éta pareille à tous les jours. Rien n'a attiré mon attention, hormis le fait qu'il soit tout seul à cette heure-ci. E rentrant, mon gendre et ma fille qui étaient chez moi, m'ont dit que ma chienne avait aboyé entre 21h0 et 22h00. La chienne n'aboie pas en temps normal, à moins qu'il y ait quelqu'un qui frappe à notre porte Ma fille et mon gendre n'ont rien remarqué d'autre. Le lendemain matin, vers 11h00, ma voisine m'a téléphoné pour me demander si j'avais remarqué quelque chose de particulier la veille. Elle m'ensuite expliqué ce que
le 14 mai 2008 à 16 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'éta

civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Enquêteur

A signé au carnet de déclarations

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT **ADMINISTRATIF**

PROCES-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02314	00436	2008	

N° pièce	N° feuillet
06	1/1

Le samedi 14 juin 2008 à 09 heures 00 minute

Nous soussigné Gendarme,

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le mercredi 4 Juin 2008, en service de surveillance particulière à bord de l'hélicoptère de la Gendarmerie d'EGLETONS (19), nous effectuons un survol de la commune de LAVERGNE et plus particulièrement la zone du Ségala où un objet volant non identifié a été signalé, dans le cadre de cette procédure.

Lors du survol de la zone citée ci-dessus, aucune trace particulière n'a été remarquée dans le champ décrit par le témoin.

Dont procès-verbal fait et clos à

, le 14 juin 2008 à 09 heures 30.